

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS  
RELATIVE À L'AUTORISATION ACCORDÉE  
PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE NÉGOCIER ET  
CONCLURE LA RÉSILIATION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIC**

Délibération n°CA-20241217-2.5 du mardi 17 décembre 2024

- VU** Les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation nationale
- VU** Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- VU** Le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** L'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes
- VU** L'arrêté rectoral du 8 octobre 2024 relatif à la modification de composition du Conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** La convention du 14 décembre 2020 ? portant délégation de maîtrise d'ouvrage par Sorbonne Université au Crous de Paris en vue de la construction d'un nouveau restaurant administratif

**ENTENDU** L'exposé des motifs présenté par Madame Frédérique FOREST, Directrice adjointe du Crous de Paris

**Préambule**

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du Conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 17 décembre 2024 est annexée à la présente délibération.

## Article unique

Le Conseil d'administration donne autorisation au Directeur général du Crous de Paris de :

- Négocier les différents avenants avec les parties concernées par le marché de conception – réalisation conclu en mai 2023, notamment la conclusion d'un montant ferme d'indemnités de sortie ne dépassant pas sept cent mille Euros toutes taxes comprises (700 000 € TTC)
- Établir la résiliation du mandat de maîtrise d'ouvrage confié par délégation au Crous de Paris par Sorbonne Université pour la réalisation opérationnelle du restaurant administratif situé Campus Pierre et Marie Curie (Paris 5<sup>ème</sup>)

Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le mardi 17 décembre 2024

Le Recteur de la région académique d'Île-de-France  
Recteur de l'académie de Paris  
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France  
Président du conseil d'administration du Crous de Paris



Bernard BEIGNIER

## ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° CA-20241217-2.5

### Composition de la séance

La composition du Conseil d'administration lors du vote de la présente délibération en séance du mardi 17 décembre 2024 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	16
Nombre de procurations	08
<b>Total des voix</b>	<b>24</b>

### Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	00
Nombre de voix contre	00
<b>Nombre de voix pour</b>	<b>24</b>